

CONSULTATIONS et ACTES en SECTEUR PRIVE

Dr SILVAIN Johanne - Maître de Conférence des Universités
Conventionné honoraires libres

Consultations : activité non démarrée

Actes ou prestations les plus couramment pratiqués :

Acte (Code CCAM)	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie	Dépassement	Tiers Payant
Artériographie coronaire, par voie artérielle transcutanée (YYYY260+DDQH009)	599,95 €	599,95 €	0 %	OUI – 100%
Dilatation intraluminale d'un vaisseau coronaire avec pose d'endoprothèse, par voie artérielle transcutanée seule (YYYY250+DDAF006)	690,62 €	690,62 €	0 %	OUI – 100%
Recanalisation d'artère coronaire avec pose d'endoprothèse, par voie artérielle transcutanée (DDPF002)	909,73 €	909,73 €	0 %	OUI – 100%
Dilatation intraluminale de 2 vaisseaux coronaires avec pose d'endoprothèse, par voie artérielle transcutanée seule (YYYY270+DDAF004)	944,66 €	944,66 €	0 %	OUI – 100%
Dilatation intraluminale d'un vaisseau coronaire avec artériographie coronaire, avec pose d'endoprothèse, par voie artérielle transcutanée (YYYY290+DDAF008)	1074,21 €	1074,21 €	0 %	OUI – 100%
Dilatation intraluminale de 2 vaisseaux coronaires avec artériographie coronaire, avec pose d'endoprothèse, par voie artérielle transcutanée (YYYY290+DDAF007)	1267,31 €	1267,31 €	0 %	OUI – 100%

Un devis estimatif des honoraires de chirurgie vous sera remis en cas d'intervention.

Votre médecin détermine librement ses honoraires.

Ils peuvent donc être supérieurs au tarif du remboursement par l'assurance maladie. Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer. Dans tous les cas, il doit fixer ses honoraires avec tact et mesure. Si vous bénéficiez de la couverture maladie universelle complémentaire, votre médecin doit appliquer le tarif de remboursement de l'assurance maladie.

Membre d'une association agréée acceptant le règlement des honoraires par chèque.